

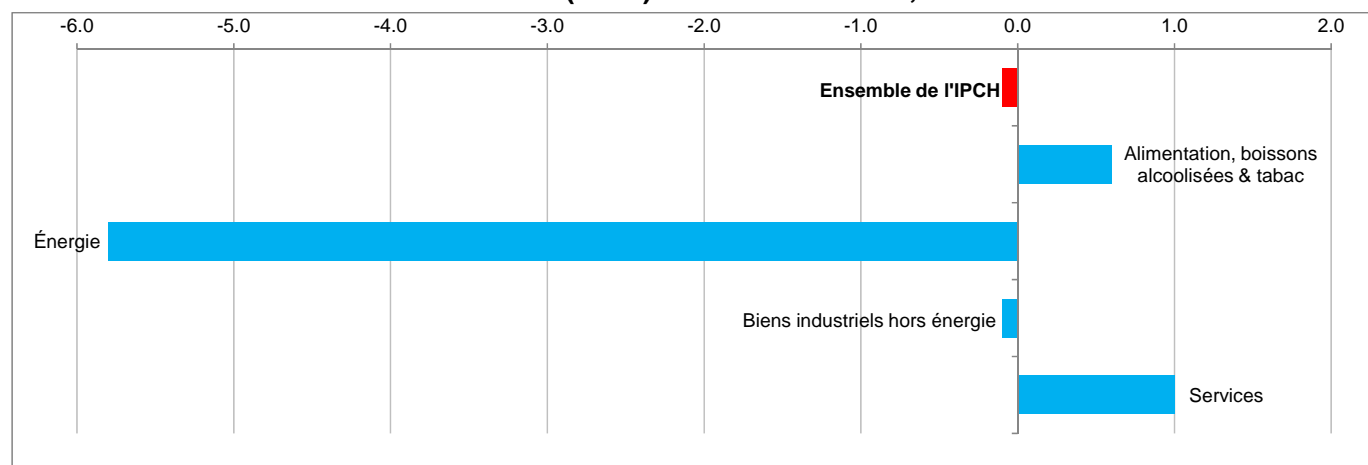
Estimation rapide - mars 2015

Le taux d'inflation annuel de la zone euro en hausse à -0,1%

Le taux d'inflation annuel¹ de la **zone euro**² est estimé à -0,1% en mars 2015, en hausse par rapport au mois de février³ où il était de -0,3%, selon une estimation rapide⁴ publiée par **Eurostat, l'office statistique de l'Union européenne**.

S'agissant des principales composantes de l'inflation de la zone euro, les services devraient connaître le taux annuel le plus élevé en mars (1,0%, contre 1,2% en février), suivis de l'alimentation, boissons alcoolisées & tabac (0,6%, contre 0,5% en février), des biens industriels hors énergie (-0,1%, stable par rapport à février) et de l'énergie (-5,8%, contre -7,9% en février).

Inflation annuelle (en %) dans la zone euro, mars 2015



Taux d'inflation annuel et ses composantes (en %) dans la zone euro

	Poids (‰) 2015	Mars 2014	Oct 2014	Nov 2014	Déc 2014	Jan 2015	Fév 2015	Mars 2015
Ensemble de l'IPCH	1000,0	0,5	0,4	0,3	-0,2	-0,6	-0,3p	-0,1e
Ensemble hors:								
> énergie	893,9	0,8	0,7	0,6	0,6	0,4	0,6p	0,6e
> énergie, aliments non transformés	819,4	0,9	0,7	0,7	0,7	0,6	0,7p	0,6e
> énergie, alimentation, alcool & tabac	697,3	0,7	0,7	0,7	0,7	0,6	0,7p	0,6e
Alimentation, boissons alcoolisées & tabac	196,6	1,0	0,5	0,5	0,0	-0,1	0,5p	0,6e
> aliments transformés y compris alcool et tabac	122,1	1,7	0,8	0,6	0,5	0,4	0,5p	0,6e
> aliments non transformés	74,5	-0,1	0,0	0,2	-1,0	-0,8	0,4p	0,7e
Énergie	106,1	-2,1	-2,0	-2,6	-6,3	-9,3	-7,9p	-5,8e
Biens industriels hors énergie	262,6	0,2	-0,1	-0,1	0,0	-0,1	-0,1p	-0,1e
Services	434,7	1,1	1,2	1,2	1,2	1,0	1,2p	1,0e

e = estimation

p = provisoire


1. L'inflation annuelle est l'évolution des prix entre le mois de référence et le même mois de l'année précédente. Pour plus d'informations sur l'estimation rapide de l'inflation dans la zone euro, voir l'article dans "Statistics Explained" sur le site web d'Eurostat (disponible seulement en anglais):
http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Inflation_in_the_euro_area
2. La zone euro comprend la Belgique, l'Allemagne, l'Estonie, l'Irlande, la Grèce, l'Espagne, la France, l'Italie, Chypre, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, l'Autriche, le Portugal, la Slovénie, la Slovaquie et la Finlande.
3. Voir le communiqué de presse 46/2015 du 17 mars 2015.
4. L'estimation rapide de l'inflation dans la zone euro est publiée à la fin de chaque mois de référence. L'ensemble des données sur les indices des prix à la consommation harmonisés (IPCH) pour la zone euro, l'UE et les États membres est publié vers le milieu du mois qui suit la période de référence. La prochaine publication couvrant l'ensemble des données du mois de mars 2015 est prévue pour le 17 avril 2015.


Publié par: **Service de presse d'Eurostat**

Vincent BOURGEOIS
Tél: +352-4301-33 444
eurostat-pressoffice@ec.europa.eu

Plus d'informations sur les données:

Svetoslava PAVLOVA
Tél: +352-4301-34 406
estat-hicp@ec.europa.eu

 **Demandes média:** Eurostat media support / Tél: +352-4301-33 408 / eurostat-mediasupport@ec.europa.eu

 ec.europa.eu/eurostat/

 [@EU_Eurostat](https://twitter.com/EU_Eurostat)